

Démence: quatre alternatives efficaces aux traitements médicamenteux

Les médicaments ne sont pas d'une grande utilité pour la prise en charge de la démence mais y a-t-il des solutions alternatives ? Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) a analysé trente formes de prise en charge non médicamenteuses. Des données scientifiques montrent l'efficacité de quatre d'entre elles. Le soutien psychologique, social et la formation de l'entourage sont à privilégier à domicile. En institution, la formation du personnel soignant diminue l'usage des moyens de contention. Enfin, l'activité physique et la stimulation des fonctions cognitives exercent un effet positif sur la personne souffrant de démence. Deux conditions pour le succès des ces interventions : un suivi professionnel régulier et un ajustement de l'intervention au patient et à son entourage. Force est de constater que les données scientifiques manquent pour tirer des conclusions relatives aux autres interventions.

Déjà en 2009 un rapport du KCE attirait l'attention sur les limites et dangers des médicaments chez les patients souffrant de maladie d'Alzheimer (rapport 111). Le rapport actuel analyse plus en détail l'efficacité de 30 interventions autres que médicamenteuses afin d'aider les personnes souffrant de démence et leurs proches. Les chercheurs ont constaté que des données scientifiques relatives à leur efficacité n'existent que pour quatre des ces interventions.

La plupart des personnes souffrant de démence sont soignées à domicile, fréquemment par un membre de la famille. La **formation et le soutien psychosocial de cet aidant proche** exercent incontestablement un effet positif sur la personne souffrant de démence et sur son entourage. Ce soutien peut englober un vaste éventail d'activités telles que des sessions de conseils, la participation à des groupes de support, des avis téléphoniques etc. Offrir plusieurs interventions concomitantes renforce leur effet positif global. La participation de la personne démente et de son aidant proche à ce type d'activités diminue le risque d'institutionnalisation ou allonge le délai avant que celle-ci ne s'impose. L'humeur et la qualité de vie de l'aidant proche en sont par ailleurs améliorés.

La formation du personnel soignant en institution diminue l'usage des moyens de contention (ex : attacher les patients ou les obliger à manger).

L'activité physique (marche , natation, vélo) améliore la condition physique et psychique de la personne qui souffre de démence. Elle pourrait aussi avoir un effet positif sur les capacités de réflexion. **La stimulation cognitive**, sous forme de jeux avec des mots ou de résolution de problèmes par exemple, a également un effet positif. Cet effet, démontré à court terme, ne l'est pas à plus long terme.

Adapter l'intervention au patient et à son entourage et ce durant une période suffisamment longue

Ces 4 interventions sont plus efficaces si elles sont adaptées aux besoins de la personne et de son

entourage. De plus, il vaut mieux encadrer les traitements par un personnel spécialement formé et les poursuivre de manière régulière et pendant suffisamment longtemps pour atteindre l'effet escompté.

Qu'en est-il des autres traitements?

Les données relatives à d'autres traitements tels que la lumino-, la musico- et l'aromathérapie, le massage, l'acupuncture, une alimentation adaptée etc. sont de trop mauvaise qualité que pour pouvoir recommander ces interventions. Cette constatation ne signifie pas que ces traitements soient inefficaces : il existe simplement trop peu d'études scientifiques à leur sujet pour pouvoir tirer des conclusions.

Le rapport est disponible sur le site internet du KCE: [Démence: quelles interventions non pharmacologiques ?](#)

Pour plus d'information et/ou des interviews, contacter:

Gudrun Briat

Responsable de la communication

Doorbuilding, Boulevard du Jardin Botanique 55, 1000 Bruxelles

Tél: 02 287 33 54, numéro de GSM : 0475/27.41.15, e-mail : press@kce.fgov.be

website : <http://kce.fgov.be>

A propos du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE)

Le KCE est un organisme d'intérêt public, créé en 2002 et actif depuis mi 2003. Son rôle est de produire des analyses et des études scientifiques pour documenter les pouvoirs publics lorsque des décisions doivent être prises dans le domaine des soins de santé et de l'assurance maladie.

Le KCE n'intervient pas dans les décisions elles-mêmes, ni dans leur mise en oeuvre, mais il entre dans sa mission de suggérer les solutions les plus performantes. Son rôle principal est donc d'œuvrer à la plus grande accessibilité des soins de haute qualité malgré la croissance des besoins et la limitation des budgets disponibles.

Toute personne qui s'intéresse aux soins de santé et à leur organisation peut proposer des sujets d'études en complétant le formulaire sur le site du KCE (www.kce.fgov.be).

Vous pouvez aussi vous inscrire sur "My KCE". Nous vous tiendrons au courant de toutes nos activités et publications.